



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 6^e jour du mois de **JUILLET** de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière par intérim, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 11 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2015-07-7379

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-07-7380

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2015 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

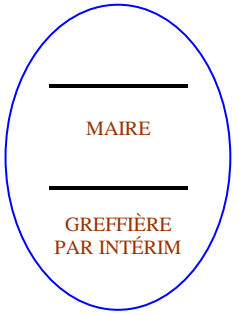
Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**



4.0 **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

4.01 **Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure étant donné l'entrée en fonction récente du trésorier.

4.02 **Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure étant donné l'entrée en fonction récente du trésorier.

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Mme Daviault	Beau travail sur la rue Hackett
M. Douglas et M. Buzzle	Demande de réparation de la conduite d'égouts
Mme Daviault	Nuisance et vitesse des VTT
M. Lamarche	Vitesse des camions sur la route Maple
M. O'Shaughnessy	Amas de gravier sur la rue Railroad et balayage des rues
Mme Daviault	Vente pour taxes
M. Sheldon	Installation d'une enseigne sur le bord de l'autoroute 55
M. Durocher	Responsabilité de la réglementation pour les enseignes sur le bord des autoroutes

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

6.01 **Comptes payés et à payer (6.01)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure étant donné l'entrée en fonction récente du trésorier.

6.02 **Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure étant donné l'entrée en fonction récente du trésorier.

6.03
2015-07-7381 **Octroi d'un don à la Maison Aube-Lumière (6.03)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, le 8 juin dernier, une demande de don de la part de la Maison Aube-Lumière dans le cadre de la « Campagne des amis 2015 »;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme héberge gratuitement les personnes aux prises avec le cancer en vue de leur prodiguer des soins palliatifs de grande qualité;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise un don de **250 \$** à la Maison Aube-Lumière. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.04
2015-07-7382

Octroi d'un don à Centre de santé Vallée Massawippi (6.04)

CONSIDÉRANT QUE Centre de santé Vallée Massawippi a fait une demande de don à la Ville;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie une aide financière d'un montant de **2 000 \$** à Centre de Santé Vallée Massawippi. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.05
2015-07-7383

Émission d'une carte de crédit pour le trésorier (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le trésorier, Monsieur Bruno Bélisle, bénéficie d'une délégation de pouvoirs et qu'il est opportun de faire une demande pour qu'il puisse obtenir une carte de crédit;

CONSIDÉRANT QU'une limite de 5 000 \$ serait appropriée;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate le trésorier pour faire une demande d'émission de carte de crédit au nom de Monsieur Bruno Bélisle, carte à utiliser dans le cadre de ses fonctions, pour un montant alloué maximal de **5 000 \$**.

ADOPTÉE

6.06
2015-07-7384

Amendement à la résolution 2015-02-7226 concernant la mise à jour du dossier de la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec - Nomination de mandataires (6.06)

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Poulin, trésorière, a quitté ses fonctions et qu'elle était mandataire pour la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec aux termes de la résolution 2015-02-7226;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Monsieur Bruno Bélisle à titre de trésorier aux termes de la résolution 2015-06-7369;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour les personnes autorisées à transiger auprès d'Hydro-Québec;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

6.07
2015-07-7385

QUE le conseil amende la résolution 2015-02-7226 afin de nommer le trésorier, Monsieur Bruno Bélisle à titre de mandataire dans le dossier de la Ville auprès d'Hydro-Québec et de révoquer la nomination de Madame Isabelle Poulin de la liste des personnes autorisées pour agir auprès d'Hydro-Québec. La nomination de Maître Karine Duhamel, directrice générale, demeure en vigueur.

ADOPTÉE

Amendement à la résolution 2015-02-7242 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins (6.07)

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Poulin, trésorière, a quitté ses fonctions et qu'elle était gestionnaire du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville aux termes de la résolution 2015-02-7242;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Monsieur Bruno Bélisle à titre de trésorier aux termes de la résolution 2015-06-7369;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville révoque la nomination de Madame Isabelle Poulin prévue aux termes de la résolution 2015-02-7242 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins.

QUE la Ville donne à Me Karine Duhamel, directrice générale, et Monsieur Bruno Bélisle, trésorier, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après « la Fédération »).

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

QUE la Ville s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect des ces modalités.

QUE la directrice générale et le trésorier soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE la directrice générale et le trésorier puissent informer la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisées à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant.

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

6.08
2015-07-7386

Modification de l'administrateur principal du compte AccèsD Affaires (6.08)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré à AccèsD Affaires;

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Poulin, trésorière, a quitté ses fonctions et qu'elle était administratrice principale du AccèsD Affaires de la Ville aux termes de la résolution 2015-02-7243;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Monsieur Bruno Bélisle à titre de trésorier aux termes de la résolution 2015-06-7369;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la personne désignée comme administrateur principal;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil désigne le trésorier, Monsieur Bruno Bélisle, comme administrateur principal en remplacement de Madame Isabelle Poulin aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.09
2015-07-7387

Appui au projet de réfection de la piste cyclable Nature Tomifobia (6.09)

CONSIDÉRANT QUE le dégel a causé un effondrement d'un tronçon significatif de la piste cyclable Nature Tomifobia;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réfection seront importants;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection pourraient être admissibles à une aide financière dans le cadre du programme « Véloce II, Programmes d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, Ministère des Transports du Québec » si la Ville mandate un organisme à but non-lucratif pour gérer le projet qui fait l'objet de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Massawippi, organisme à but non-lucratif, se propose afin de déposer la demande appropriée au programme « Véloce II, Programmes d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, Ministère des Transports du Québec », de gérer la réfection de la piste cyclable Nature Tomifobia ainsi que d'assumer le 50 % des coûts, étant le coût total devant être assumés dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la piste cyclable Nature Tomifobia aurait un effet bénéfique pour les citoyens de la Ville et pour le tourisme;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie la réfection de la piste cyclable Nature Tomifobia.

QUE le conseil mandate l'organisme Sentiers Massawippi pour déposer la demande appropriée au programme « Véloce II, Programmes d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, Ministère des Transports du Québec », gérer la réfection de la piste cyclable Nature Tomifobia ainsi qu'assumer le 50% des coûts, étant le coût total devant être assumés dans le cadre du programme « Véloce II, Programmes d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, Ministère des Transports du Québec ».

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2015-07-7388

Règlement intitulé « Règlement n° RU-2015-179 concernant les nuisances » - Adoption du règlement (7.01)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Frances Bonenfant*, lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2015, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait lors de sa séance régulière du 6 juillet 2015 le règlement n° RU-2015-179 intitulé : « Règlement n° RU-2015-179 concernant les nuisances » afin de remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2014-169 concernant les nuisances »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement n° RU-2015-179 intitulé « Règlement n° RU-2015-179 concernant les nuisances » pour remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2014-169 concernant les nuisances ».

ADOPTÉE

7.02

2015-07-7389

Règlement intitulé « Règlement n° RU-2015-180 concernant la sécurité, la paix et l'ordre » - Adoption du règlement (7.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *André-Jean Bédard*, lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2015, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait lors de sa séance régulière du 6 juillet 2015 le règlement n° RU-2015-180 intitulé : « Règlement n° RU-2015-180 concernant la sécurité, la paix et l'ordre » afin de remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2014-170 concernant la sécurité, la paix et l'ordre ».

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement n° RU-2015-180 intitulé « Règlement n° RU-2015-180 concernant la sécurité, la paix et l'ordre » pour remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2014-170 concernant la sécurité, la paix et l'ordre ».

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

7.03
2015-07-7390

Règlement intitulé « Règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » - Adoption du règlement (7.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Paul Stuart*, lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2015, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait lors de sa séance régulière du 6 juillet 2015 le règlement n° RU-2015-181 intitulé : « Règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » afin de remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'imposer des règles sur le stationnement du territoire de la Ville, tel que permis en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement n° RU-2015-181 intitulé « Règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » pour remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques ».

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01
2015-07-7391

Nomination d'un représentant municipal pour Ambulances Stanstead (8.01)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christopher Goodsell occupe présentement un siège du conseil d'administration d'Ambulances Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'*Ambulances Stanstead* tiendra sa réunion annuelle en août 2015 et que le mandat de Monsieur Christopher Goodsell sera échu à ce moment, la Ville doit par conséquent nommer un nouveau représentant municipal, et ce, pour un mandat de deux ans;

Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme Monsieur Paul Stuart pour siéger sur le conseil d'administration d'Ambulances Stanstead pour la période d'août 2015 à août 2017.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01
2015-07-7392

Octroi d'un mandat de services professionnels pour évaluer l'étendue des travaux en vue de sécuriser l'ancien pont ferroviaire situé sur la piste cyclable - Secteur Beebe (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. a déjà procédé à une inspection sommaire de l'ancien pont ferroviaire situé sur la piste cyclable dans le secteur Beebe le 25 juillet 2013, le tout selon un mandat octroyé aux termes de la résolution 2013-06-6610;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien pont ferroviaire situé sur la piste cyclable dans le secteur Beebe est fermé depuis fin avril 2015 par mesure de sécurité pour les usagers de la piste cyclable;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE l'inspection effectuée n'était pas suffisamment approfondie pour permettre au conseil d'évaluer adéquatement l'étendue des travaux requis à l'ancien pont ferroviaire situé sur la piste cyclable dans le secteur Beebe et des travaux qui pourraient prolonger sa durée de vie;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. a déposé une offre de services pour l'évaluation exhaustive de l'étendue des travaux requis à l'ancien pont ferroviaire situé sur la piste cyclable dans le secteur Beebe et des travaux qui pourraient prolonger sa durée de vie, laquelle comprend l'inspection du tablier après le nettoyage, la conception (mise en plans) de nouveaux garde-corps et de leur système d'encrage et l'évaluation des alternatives et l'estimation des coûts de remise à niveau de l'ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE le coût total prévu à l'offre de services pour l'ensemble de ces éléments est de 8 000 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. pour l'évaluation exhaustive de l'étendue des travaux requis à l'ancien pont ferroviaire situé sur la piste cyclable dans le secteur Beebe et des travaux qui pourraient prolonger sa durée de vie pour un montant total de **8 000 \$**, taxes en sus, selon les termes de l'offre de services F1521304-990. Ce montant est approprié à même le budget Travaux publics.

ADOPTÉE

9.02

2015-07-7393

Amendement à la résolution 2015-06-7376 concernant l'achat d'un camion de déneigement pour le département des Travaux publics (9.02)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé de Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la résolution n° 2015-06-7376 soit amendée de façon à remplacer le paragraphe suivant :

« QUE le conseil autorise, le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la greffière par intérim, à signer tout document requis pour donner plein effet aux présentes résolutions avec la municipalité de Beauceville. Le montant de la dépense est appropriée à raison de 25 000 \$ à même le budget Voirie, 7 500 \$ à même les fonds réservés pour ce projet et 117 500 \$ à même le budget Financement »

par celui-ci :

« QUE le conseil autorise, le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la greffière par intérim, à signer tout document requis pour donner plein effet aux présentes résolutions avec la municipalité de Beauceville. Le montant de la dépense est approprié à raison de 25 000 \$ à même le budget Voirie, 7 500 \$ à même les fonds réservés pour ce projet et 117 500 \$ à même le fonds de roulement ».

ADOPTÉE

9.03

2015-07-7394

Facture présentée par Sintra inc. dans le cadre du projet de réfection du chemin Hackett et de la rue Junction – Appel d'offres 2015-44 (9.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé à Sintra inc. le mandat pour la réfection du chemin Hackett et de la rue Junction, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead, pour la somme de **365 366.96 \$**, taxes incluses, par la résolution 2015-05-7335;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra inc. a soumis à la Ville une facture progressive en date du 30 juin 2015 dans le cadre du projet de réfection du chemin Hackett et de la rue Junction;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture a été analysée par Monsieur Charles Trudeau, ingénieur de CIMA + et qu'il recommande le paiement d'une somme de **318 087.35 \$**, taxes incluses, pour Sintra inc.;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le paiement à Sintra inc., lequel se chiffre à **318 087.35 \$**, taxes incluses, tel que recommandé par CIMA +. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2015-07-7395

Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour la mise à jour de l'étude technico-économique (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. a déjà procédé à une étude technico-économique visant à comparer des solutions sur le plan financier pour planifier les recherches relatives à l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la solution retenue, à savoir mélanger l'eau du puits PE-1-95 avec l'eau du puits PE-3-13, ne faisait pas partie des scénarios analysés dans l'étude technico-économique;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'effectuer une mise à jour de l'étude technico-économique de façon à obtenir une analyse de la solution retenue pour permettre à la Ville d'évaluer adéquatement l'étendue des travaux requis et des coûts associés à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. a déposé l'offre de services 15-3113-029 pour la mise à jour de l'étude technico-économique pour le raccordement du puits de la solution retenue et que le coût total prévu à l'offre de services est de 4 000 \$, taxes en sus;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. pour procéder à la mise à jour de l'étude technico-économique pour le raccordement du puits selon la solution retenue pour le coût total de **4 000 \$**, taxes en sus, selon les termes de l'offre de services 15-3113-029. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

Entretien du terrain de balle-molle (11.01)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2015-07-7396

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lequel a tenu une réunion le 17 juin 2015.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de juin 2015.

12.03

2015-07-7397

Demande de rénovations extérieures – 470, rue Dufferin (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à rénover une partie du toit du bâtiment, que le toit du bâtiment est de couleur noire et restera noir;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande de rénover une partie du toit du bâtiment de façon à ce que celui-ci demeure noir, telle que déposée;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Et appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à autoriser les rénovations extérieures au 470, rue Dufferin, à savoir la réparation d'une partie du toit du bâtiment de façon à conserver sa couleur noire.

ADOPTÉE

12.04

2015-07-7398

Demande de modifications extérieures – 20-30, rue Junction (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande de démolition d'une partie incendiée de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire veut faire des rénovations à la partie du bâtiment principal qui ne fera pas l'objet d'une démolition afin de conserver l'usage résidentiel multifamilial de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande, telle que déposée;

Il est proposé par Guy Ouellet

Et appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à autoriser la demande des rénovations à la partie du bâtiment principal qui ne fera pas l'objet d'une démolition afin de conserver l'usage résidentiel multifamilial de la propriété;

ADOPTÉE

12.05

2015-07-7399

Participation de la Ville dans le cadre du projet « Voie des pionniers » (12.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer au projet « Voie des pionniers » en collaboration avec d'autres municipalités situées à proximité, à savoir la Municipalité de Hatley et le Village de Ayer's Cliff;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit être déposé auprès de la Municipalité régionale du comté de Memphrémagog dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière requise par la Ville pour sa participation au projet est de 8 000 \$;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Et appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la participation par la Ville au projet « Voie des pionniers » pour un montant de 8 000 \$. La dépense est à prévoir au budget 2016.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

14.01

2015-07-7400

Autorisation de l'événement « Moines tibétains de retour à Stanstead » (14.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Et appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement « Moines tibétains de retour à Stanstead ».

QUE le conseil demande un plan ou un croquis des installations du feu aux organisateurs de l'événement dans le but d'adresser une demande de permis de feu au Service de prévention et sécurité des incendies de la Ville de Magog.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

M. O'Shaughnessy

Sentier Nature Tomifobia

M. Durocher

Piste cyclable Ayer's Cliff

Mme Daviault

Pont de Rock Island



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

M. Buzzle

Aboiement de chien et SPA

M. Goodsell

Enseigne Moines tibétains de retour à Stanstead

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2015-07-7401

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière par intérim